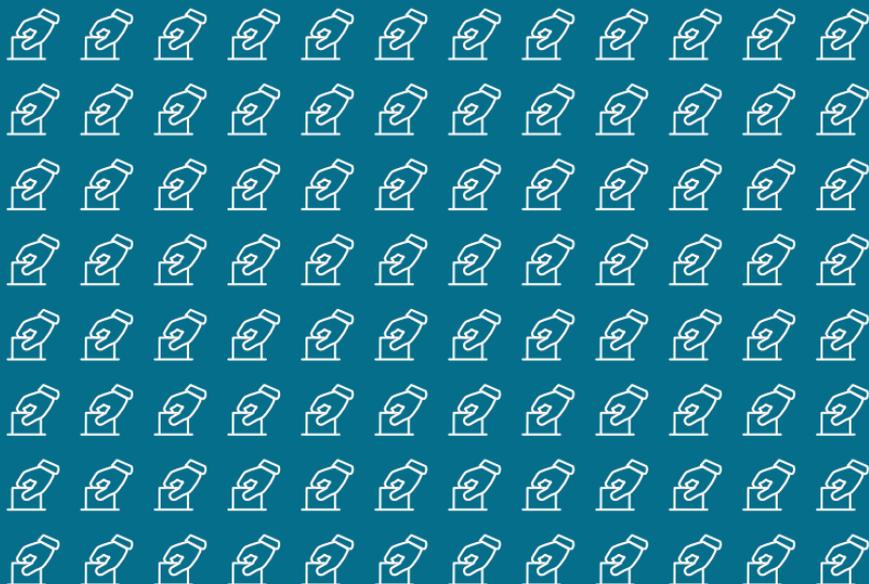
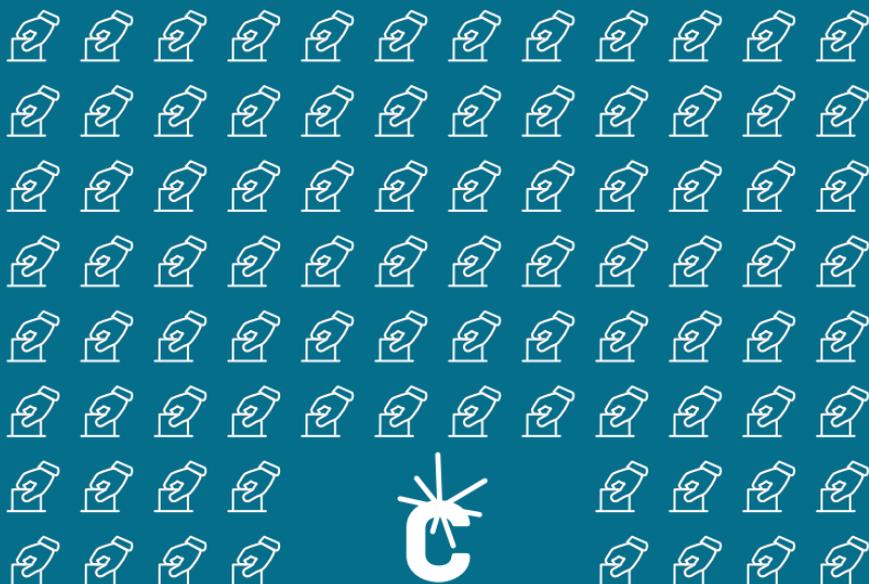


ÉDITION 2022



LES CONSEILS DE GRAND QUARTIER

ÉLECTIONS 2022



CHÂTEAURoux
MÉTROPOLe

Édito

Vous aimez votre quartier, vous avez envie de vous y investir, aux côtés d'autres habitants, pour le rendre plus agréable, plus dynamique et plus convivial encore, alors nous vous invitons à vous porter candidat ou candidate et à participer aux prochaines élections des Conseils de grand quartier. Elles auront lieu à partir du 8 mars 2022 dans chacun des sept quartiers que compte notre territoire communal.

La création et l'animation de ces conseils de proximité reposent sur une volonté forte de la Ville de Châteauroux de faire vivre la démocratie locale alors que la loi ne rend ces instances obligatoires que dans les villes de plus de 80 000 habitants.

Cette ambition se traduit par des budgets annuels de fonctionnement et d'investissement conséquents qui seront maintenus pour les trois prochaines années. Ces budgets donnent la possibilité aux habitants élus de mener des projets d'équipements qui contribuent à améliorer le cadre de vie et de créer des événements qui permettent aux habitants de se retrouver et de mieux se connaître.

Siéger au sein de ces conseils est aussi un bon moyen de se tenir informé des projets en cours sur le territoire, de rencontrer les élus locaux et de leur faire remonter les aspirations de la population.

À la faveur de ces élections, nous souhaitons élargir et rajeunir la composition de ces conseils. Outre des représentants du monde associatif, nous lançons plus particulièrement un appel à candidature aux commerçants, enseignants et parents d'élèves. Les élus du Conseil communautaire de la jeunesse (CCJ), domiciliés à Châteauroux, seront également membres de droit dès lors qu'ils ont 16 ans.

Nous espérons que vous serez nombreuses et nombreux à vous présenter et à donner un peu de votre temps au profit de tous. Nous comptons sur vous !



Gil Avérous,
Maire-Président
de Châteauroux Métropole
Vice-président
du Département de l'Indre



Brice Tayon
Maire-adjoint
délégué à la Sécurité,
à la Protection
de la population et à la
Démocratie locale

Mode d'emploi

Institués par la loi du 27 février 2002, les Conseils de quartier sont des instances de proximité qui œuvrent pour l'amélioration du cadre de vie et la convivialité dans les quartiers.

-  C'est un lieu d'échanges où les habitants peuvent apporter leurs idées *pour dynamiser la vie de leur quartier, l'enrichir culturellement, socialement, sportivement, etc.*
-  C'est un lieu d'information, d'écoute, de débat et d'expression *dans lequel les habitants peuvent proposer des projets d'aménagement du quartier.*
-  C'est un vrai relais entre élus et habitants *où le débat s'instaure librement.*



1 ORGANE DÉCISIONNEL dans son quartier

Outil démocratique au service des habitants, cette assemblée est force de proposition et permet à ses membres de soumettre des vœux aux élus.

Ces derniers prennent la décision de les accepter, ou non, et de les redistribuer vers les autorités compétentes, en fonction du domaine d'action en jeu.

Le conseil est apolitique et à but non lucratif.

2 BUDGETS pour faire le plein d'idées



Les Conseils de grand quartier sont dotés d'un *budget de fonctionnement*, voté en conseil municipal. Ce budget est partagé en fonction du nombre d'habitants par quartier.

Le dernier *budget de fonctionnement* s'élevait à **27 000 €**.

Le *budget d'investissement* permet aux Conseils de grand quartier de donner vie à leurs projets. Il s'agit d'une enveloppe globale affectée en fonction de la qualité et de l'intérêt des actions menées.

Le dernier *budget d'investissement* s'élevait à **100 000 €**.

Les élections

Tous les trois ans, des élections sont organisées pour renouveler la composition des Conseils de grand quartier. Ces élections permettent aux habitants de se présenter et d'agir pour leur quartier.

Qui peut se présenter ?

Tout habitant domicilié à Châteauroux et âgé d'au moins 16 ans (indépendamment de sa nationalité) peut se présenter à l'élection des membres du conseil d'administration.

Pour représenter une association, il faut être mandaté par le conseil d'administration de cette dernière.

Comment être élu ?

Les prochaines élections des Conseils de grand quartier se dérouleront *entre le 8 mars et le 7 avril 2022* (voir calendrier au verso).

Pour être élu, il suffit de se présenter le soir de l'élection.

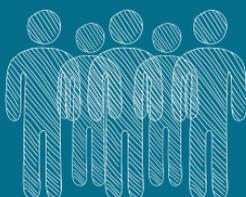
La candidature se fait de manière spontanée. Le vote a lieu à bulletin secret. Les membres élus en 2022 siégeront dans les Conseils de grand quartier durant trois ans.

Le bureau est élu par les membres des Conseils de grand quartier à l'issue de l'assemblée électorale.

La composition d'un conseil de grand quartier

Chaque Conseil de grand quartier comprend un conseil d'administration et un bureau.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



3 élus municipaux

7 à 15 représentants d'habitants, dont des commerçants, parents d'élèves et enseignants

3 à 7 représentants d'associations

2 à 5 personnes ressources*

+ des élus du Conseil communautaire de la jeunesse.

* Les personnes ressources sont capables d'appuyer le conseil dans ses tâches de par leurs compétences, leur représentativité en qualité d'habitant, leurs activités socio-économiques ou responsabilités.

LE BUREAU



- 1** co-président élu municipal
- 1** co-président habitant ou associatif + **1** suppléant
- 1** secrétaire + **1** suppléant
- 1** trésorier + **1** suppléant

Les élus municipaux



Représentant la Ville, du fait de leur légitimité électorale, ils sont garants de l'intérêt général.

Les habitants



Siégeant au conseil, ils apportent leurs connaissances liées à la vie quotidienne dans le quartier mais aussi leurs idées.

Les services municipaux



Grâce à leur légitimité technique, ils font part de leurs compétences professionnelles.

Le service Mission démocratie locale



Il coordonne les différentes actions menées par les Conseils de grand quartier.

Des exemples de réalisations



1



2



3

- 1 Échiquier - Saint-Jean - Le Lac
- 2. Balançoire PMR - Belle-Isle
- 3. Vieux bouquins - Centre-ville
- 4. Fête de quartier - Beaulieu
- 5. Marche de l'ALDGC - Touvent
- 6. Fête de Noël - Saint-Jacques
- 7. Rénovation des fontaines aux Ferrandes - Quartier Est



4



5



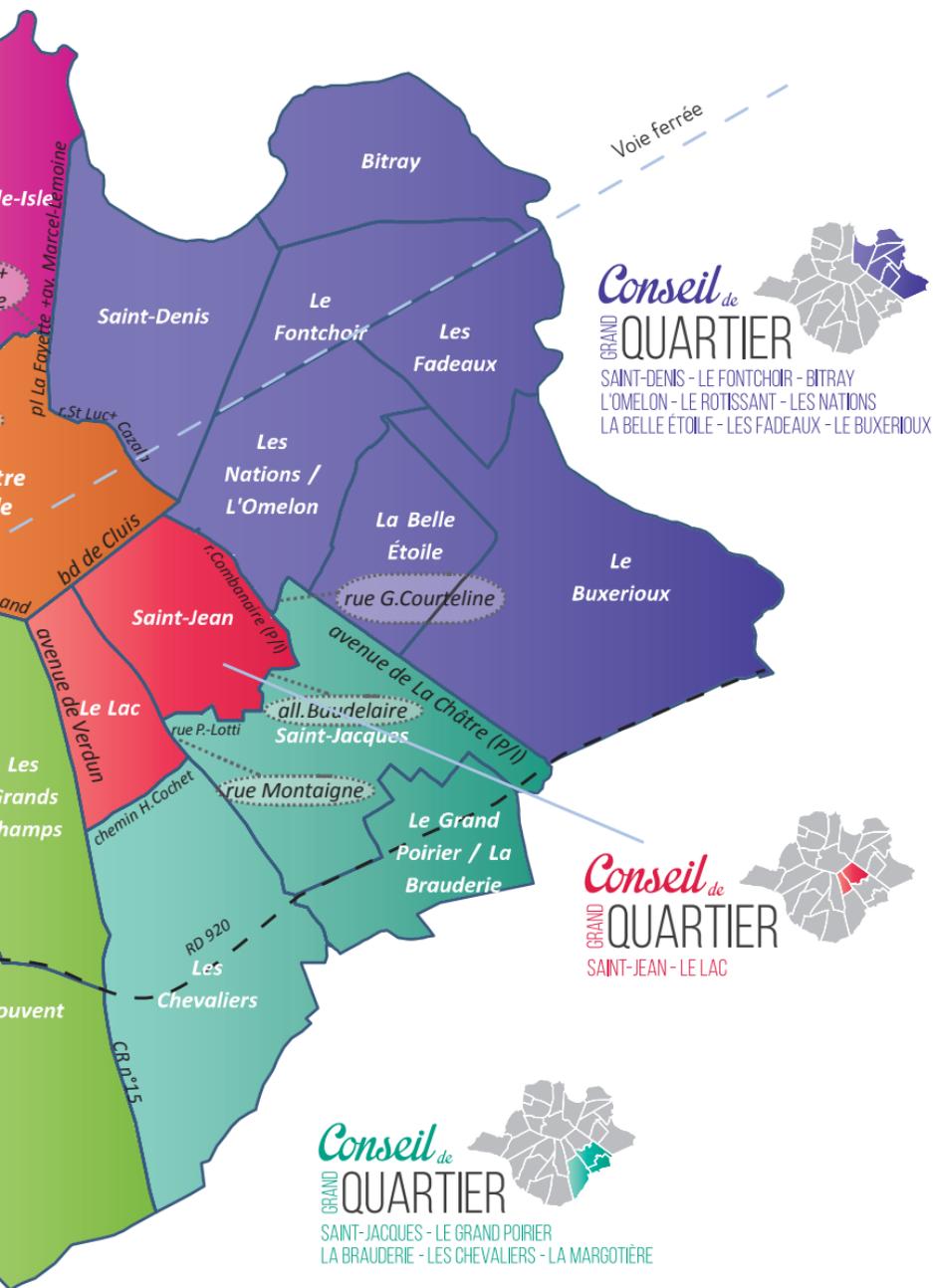
6



7

À quel grand quartier êtes vous rattachés ?

Cette carte vous aide à identifier à quel grand quartier vous appartenez. Si vous habitez en bordure de deux grands quartiers, n'hésitez pas à vous rapprocher du service *Mission démocratie locale*.



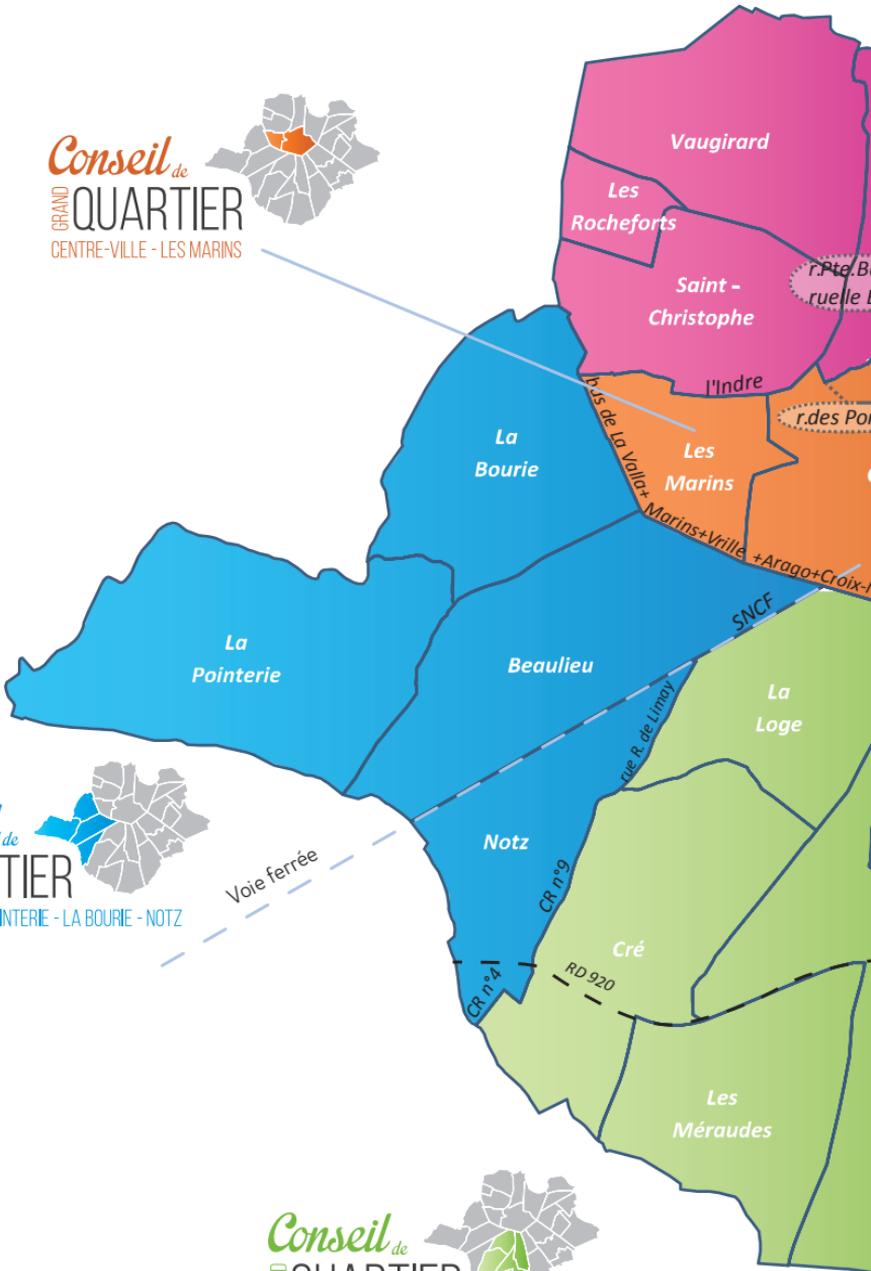
(P/I) = numéros pairs / impairs

Conseil de
GRAND QUARTIER
SAINT-CRISTOPHE - LES ROCHEFORTS
VAUGIRARD - BELLE-ISLE

Conseil de
GRAND QUARTIER
CENTRE-VILLE - LES MARINS

Conseil de
GRAND QUARTIER
BEAULIEU - LA POINTERIE - LA BOURIE - NOTZ

Conseil de
GRAND QUARTIER
TOUVENT - LES GRANDS CHAMPS
CRÉ - LA LOGE - LES MÉRAUDES





BEAULIEU - LA POINTE-RIE - LA BOURIE - NOTZ

Mardi 8 mars, à 18h30

Centre socio-culturel

6 rue Max-Hymans



SAINT-JACQUES - LE GRAND POIRIER
LA BRAUDERIE - LES CHEVALIERS - LA MARGOTIÈRE

Jeudi 24 mars, à 18h30

Hall de l'école élémentaire

Le Grand Poirier

3 rue du Grand-Poirier



SAINT-JEAN - LE LAC

Mardi 15 mars, à 18h30

Salle Alexandre-Dumas

Impasse Marcel-Cerdan



SAINT-DENIS - LE FONTCHOIR - BITRAY
L'OMELON - LE ROTISSANT - LES NATIONS
LA BELLE ÉTOILE - LES FADEAUX - LE BUXERIOUX

Mardi 5 avril, à 18h30

Maison de quartier Est

1 rue Jules-Massenet



TOUVENT - LES GRANDS CHAMPS
CRÉ - LA LOGE - LES MIRAUTES

Mardi 22 mars, à 18h30

Hall de Touvent

6 allée des Lauriers



CENTRE-VILLE - LES MARINS

Jeudi 7 avril, à 18h30

Chapelle des Rédemptoristes

Rue Paul-Louis-Courier



SAINT-CHRISTOPHE - LES ROCHEFORTS
VAUGIRARD - BELLE-ISLE

Mardi 29 mars, à 18h30

Salle Gaston-Papiot

Rue Grand Maison

L'info en +



Nos autres guides sont disponibles
en ligne et à l'hôtel de ville.

www.chateauroux-metropole.fr

Châteauroux Métropole
Direction Politique de la Ville et Vie des quartiers
Service Mission démocratie locale
Hôtel de ville
CS 80509 - 36012 Châteauroux Cedex
02 54 08 34 33

cgq@chateauroux-metropole.fr